

# Pêchez en Deux-Sèvres

Mai 2023



*La lettre d'information « Pêchez en Deux-Sèvres » #8, un bulletin destiné aux pêcheurs pour les informer sur les actualités relatives aux activités de la Fédération Départementale.*

## Bilan ouverture truite

*L'ouverture de la pêche de la truite en 1ère catégorie s'est déroulée le samedi 11 mars 2023, dans des conditions de pêche difficiles liées aux précipitations importantes de la nuit, mais ce sont de bonnes conditions pour nos milieux aquatiques qui manquent d'eau.*

*Néanmoins, les pêcheurs étaient au rendez vous en nombre et dans la convivialité, et quelques uns ont su tirer leur épingle du jeu pour capturer dame fario.*

*A noter que le service garderie de la Fédération de pêche était présent sur l'ensemble du département et plus de 1 500 pêcheurs ont été contrôlés. Grâce aux gardes pêche particuliers bénévoles des AAPPMA, il a été procédé à quelques rappels à la loi mais aucune infraction n'a été relevée.*



*Les équipes de télévision de France 3 Nouvelle-Aquitaine étaient présentes sur le terrain pour tourner un reportage paru au JT du 12/03/2023.*

*Une occasion pour Augustin, 7 ans, d'expliquer comment il a réussi à capturer sa première truite et de rendre fier ses parents !*



## OUVERTURE DE LA PECHE DU BROCHET

*L'ouverture de la pêche du brochet est ouverte depuis le samedi 29 avril 2023. Pour une ouverture dans de bonnes conditions, voici un petit rappel de certains points de la réglementation en vigueur :*

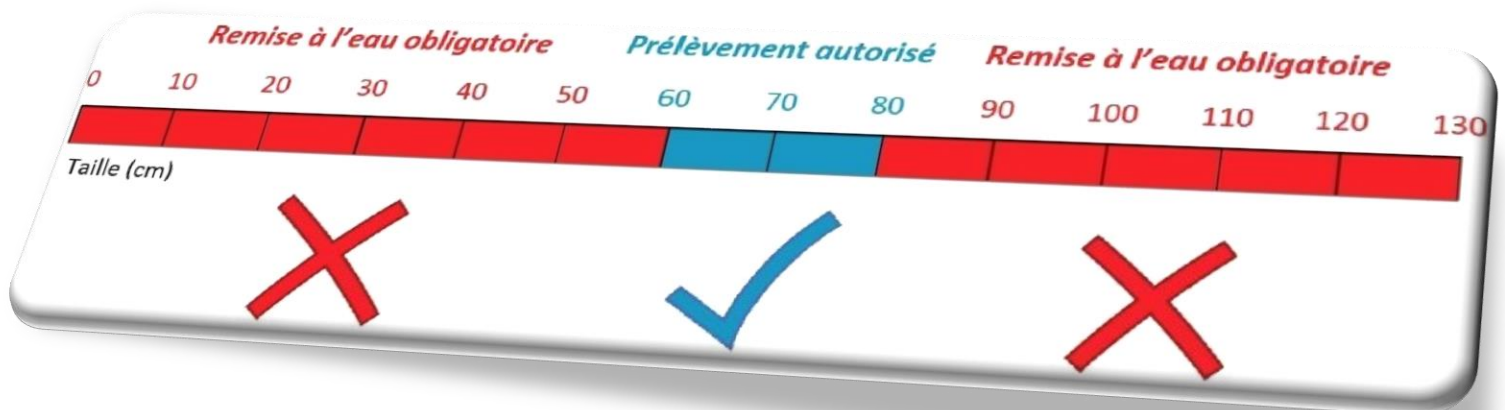
- Quota de 3 carnassiers par pêcheur et par jour (dont 2 brochets au maximum),
- Ouverture du brochet ET du sandre, mais **RESPECT** pour le sandre qui est encore en train de frayer,
- Réserves temporaires instaurées, merci de consulter la réglementation : <https://peche-en-deux-sevres.com/reg.../documents-officiels/>



## Focus « fenêtre de prélèvement »

Différentes études menées ces dernières années ont pu montrer que :

- le brochet régresse dans de nombreux cours d'eau en raison de l'assèchement des zones humides, nécessaires à sa reproduction et à la croissance des juvéniles.
- les poissons de plus de 80 cm sont majoritairement des femelles et que ce sont les meilleurs géniteurs.
- Elles ont une meilleure fécondité : 18 000 œufs pour une femelle de 50 cm contre 780 000 œufs pour une femelle de 80 cm
- Leurs pontes sont fécondées par plusieurs mâles assurant ainsi un meilleur brassage génétique.



La Fédération de pêche des Deux-Sèvres a donc décidé d'étendre la fenêtre de prélèvement du brochet à l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Concrètement, il existe toujours une taille minimale de capture pour cette espèce, mais il y a désormais une taille maximale de capture.

Autrement dit, tous les brochets capturés mesurant moins de 60 cm et plus de 80 cm doivent être remis à l'eau.



## DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN BATEAU

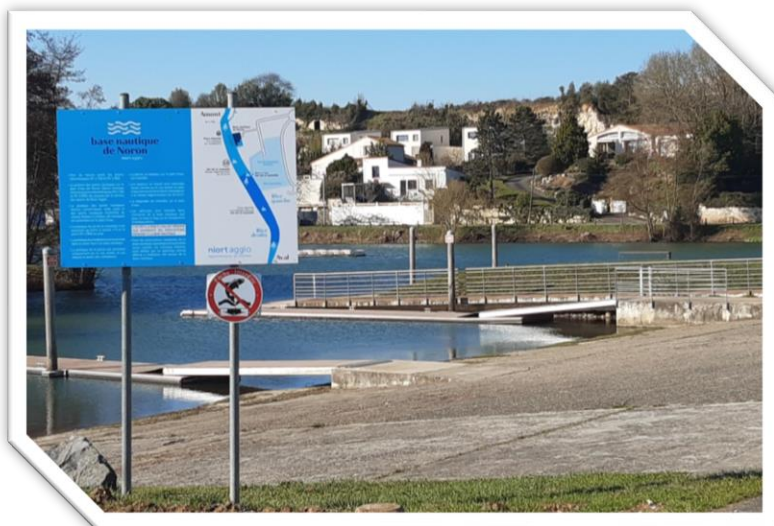
### *Base nautique de Noron*

*L'accès à la mise à l'eau présente au niveau de la base nautique de Noron était restreinte pour les pêcheurs depuis plusieurs mois.*

*Après diverses réunions et échanges entre la Fédération de pêche et les services de la Communauté d'Agglomération Niortaise, propriétaire privé du site, une convention va être signée entre les 2 parties et cette mise à l'eau a été rouverte aux pêcheurs à l'occasion de l'ouverture du brochet, avec une procédure bien précise :*

- *inscription obligatoire auprès de la Fédération de pêche (par mail uniquement [contact@peche79.fr](mailto:contact@peche79.fr)) en suivant les modalités d'inscription détaillées sur notre site Internet,*
- *téléchargement d'une application dédiée sur son smartphone pour le déverrouillage du cadenas connecté,*
- *respect total des règles émises par les services de la base nautique, en concertation avec la Fédération.*

*Vous trouverez l'article entier dédié à cette nouvelle disposition ici : <https://peche-en-deux-sevres.com/mise-a-leau-de-la-base-nautique-de-noron/>*



## Lac de la Touche Poupard

Après négociations avec les services du Département des Deux-Sèvres (propriétaire du site) et de la SPL des eaux de la Touche Poupard (gestionnaire), la Fédération de pêche a le plaisir de vous annoncer l'extension de la pêche en bateau sur la retenue de la Touche Poupard à compter du 29/04/2023, date de l'ouverture de la pêche du brochet.

Les modalités de pêche en bateau sur cette retenue sont décrites dans une charte dont voici ci-après les principaux points :

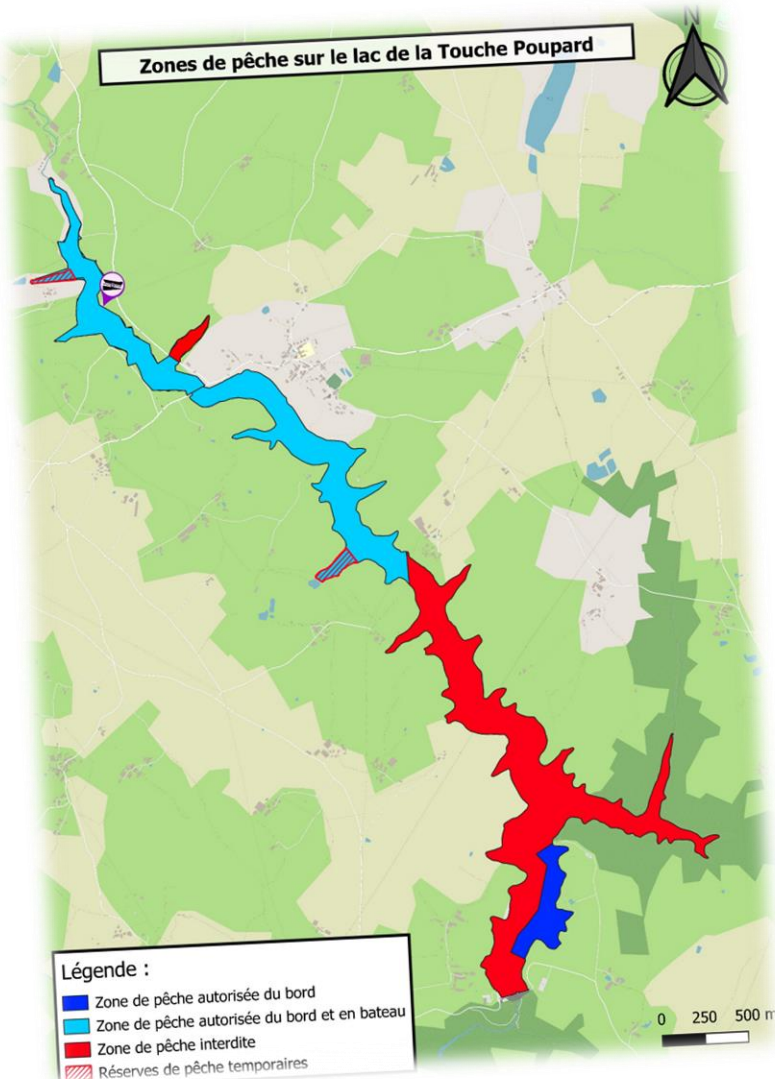
### Article 2 :

Le stationnement doit se faire dans le respect du site, des usagers et de la signalétique en place ; pour cela une zone supplémentaire est mise à votre disposition. **Le stationnement sauvage le long des routes est strictement interdit.**

### Article 3 :

La pêche en bateau sera autorisée avec une embarcation équipée et propulsée uniquement avec un moteur électrique ou à la force physique (rames). **La possession à bord d'une embarcation d'un moteur thermique et / ou d'hydrocarbure est formellement interdite.**

La pêche en float tube et kayak est également autorisée, propulsion électrique ou par la force physique uniquement. La mise à l'eau du soleil levant doit être privilégiée.



Article 6 :

L'accès en bateau à la retenue en aval du pont de Clavé sera interdit lorsque la cote NGF 126 sera atteinte pour des raisons de sécurité (contre-barrage sous le pont de Clavé RD 329 comportant des ouvrages dangereux pour la navigation, matérialisés entre autres par deux bouées et une chaîne).



Un sens de circulation est instauré selon la photo ci-dessus sur 2 des arches du pont, les 3 autres étant interdites à la navigation.

Lorsque la cote NGF 126 est atteinte, seule la pêche en bateau sur le « Soleil Levant » sera alors tolérée, mais déconseillée pour préserver les poissons et la tranquillité des pêcheurs du bord.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la charte « pêche en bateau sur le lac de la Touche Poupard » sur le site Internet de la Fédération : <https://peche-en-deux-sevres.com/peche-en-bateau-sur-la-retenuede-la-touche-poupard/>

**Que ce soit pour la mise à l'eau de Noron ou bien l'extension de la navigation à la Touche Poupard, une période probatoire a été demandée par les propriétaires, nous comptons donc sur le respect de tous pour pérenniser la pêche sur ces secteurs !**





## STAGES DE PECHE ESTIVAUX

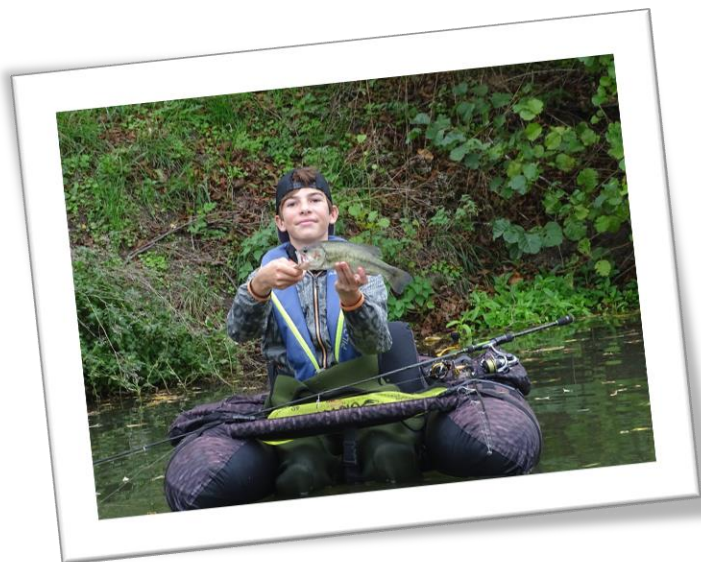
*La Fédération de pêche des Deux-Sèvres organise comme chaque année des stages de pêche à destination des jeunes pêcheurs.*



*Cette année, 4 sessions sont prévues dans l'été :*

- 11, 12 et 13 juillet : stage « float tube » dans le Marais Poitevin
- 18, 19 et 20 juillet : stage « Cébron »
- 25, 26 et 27 juillet : stage « Amailloux »
- 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août : stage « float tube » dans le Marais Poitevin

*Chaque année, ces animations rencontrent un vif succès et les places se réservent très rapidement. Si vous êtes intéressé pour inscrire votre enfant à l'un de ces stages, merci de contacter la Fédération.*



## INFORMATIONS DIVERSES

### Nouveautés 2023

*La mise en place de la fenêtre de prélèvement du brochet et les nouvelles dispositions de pêche en bateau à Noron et sur le lac de la Touche Poupard ne sont pas les seules nouveautés de cette année :*

- **Mise en réserve temporaire du barrage de Chail** sur le cours d'eau de la Grande Rigole de la Garette, commune du Vanneau Irleau, du dernier dimanche de janvier au 31 mai inclus
- **Passage à une seule canne sur le plan d'eau de Cherveux St Christophe**, du jour de l'ouverture de la pêche de la truite au 1<sup>er</sup> mai inclus
- **Passage de la maille des filets de pêche sur le domaine privé à 70 mm**, pour les possesseurs d'une licence (50 mm avant 2023)



**Flashez le QR code  
pour accéder à l'ARP 2023**

### Dépliant pêche 2023

*Comme chaque année, la Fédération a publié son dépliant pêche.*

*Vous y retrouverez la carte halieutique du département ainsi que les principaux points de réglementation à connaître.*

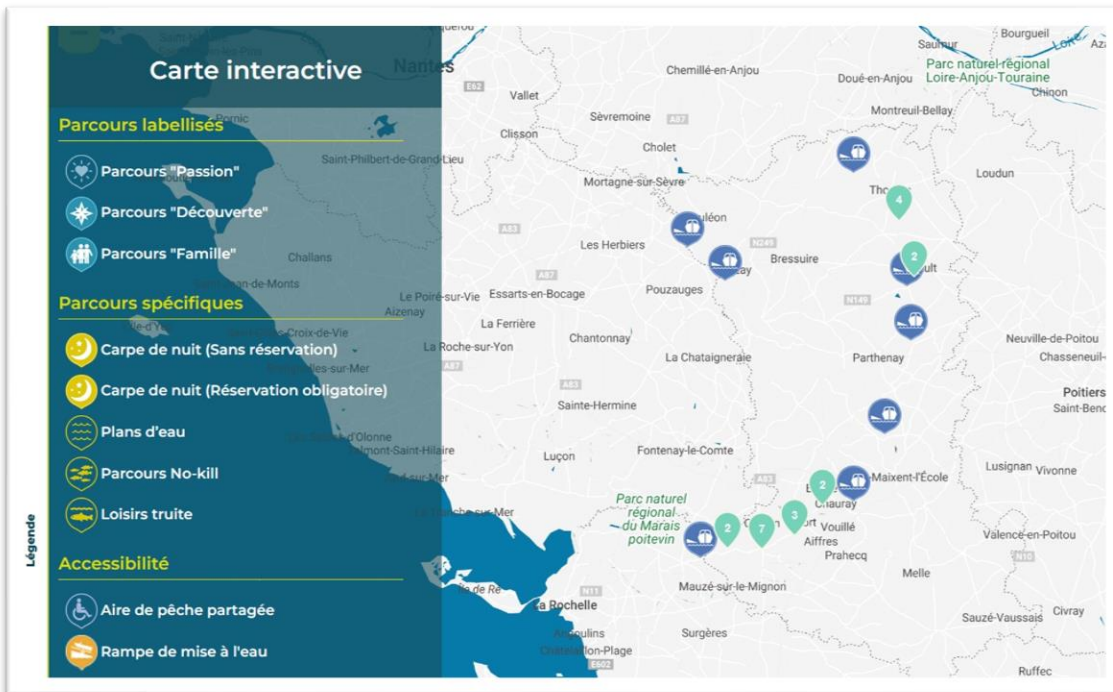
*Normalement distribué lors de l'achat de la carte de pêche, n'hésitez pas à contacter la Fédération si besoin pour vous procurer ce document !*





## Communication

*La Fédération de pêche continue d'accentuer ses efforts sur le plan de la communication, avec la mise à jour de son site Internet, notamment au niveau de sa carte interactive.*



**Site Internet  
de la Fédération**

*De même, la page facebook de la Fédération est de nouveau opérationnelle et plusieurs articles y sont publiés chaque semaine.*

Rejoignez-nous sur notre page

Fédération de pêche des Deux-Sèvres

**Bonne pêche !**

